

Pour information en attente de validation au prochain conseil municipal

Département de l'Ardèche
Sous-préfecture de Largentière

République Française

CNE NOUVELLE VALLEES-D'ANTRAIQUES-ASPERJOC

Nombre d'élus : 19	Procès-verbal de la Séance du Conseil municipal en date du 04 avril 2025
Michel Aymard, décédé	L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilles Doz, maire.
Michelle Raymond, décédée	Sont présents : Alain CHIRAUSSSEL, Françoise DEGOMBERT, Gilles DOZ, Raymonde DUPLAN, Marie-Cécile JOUVE, Laurent MUSSA PERETTO, Martine RIBEIRO, Laurence SAUTEL AYMARD, Rémi TESTON, Claire TOMADA
Christian Faure, décédé	Représentés : Agnès DELHAYE par Laurent MUSSA PERETTO, Philippe MAUMY par Rémi TESTON
Nombre de membres en exercice : 16	Excusés :
Présents : 13	Absents : Brigitte BARATIER, Christophe CHIROSSEL, Isabelle FRAU, James TONOLI
Votants : 14	Secrétaire de séance : Rémi TESTON

Le Maire fait l'appel, constate que le quorum est atteint et propose au vote le compte rendu du précédent conseil municipal du vendredi 13 février 2025 *qui est adopté à l'unanimité.*

Ordre du jour

- Atribus
- Avancements 2025
- Comptes administratifs 2024
- Affectation des résultats
- Taux d'imposition
- Tarifs eaux et assainissement
- Tarifs parkings
- Tarifs camping municipal
- Budget 2025 M57 et M49

1) Atribus

Claire Tomada, Adjointe, présente les caractéristiques de l'atribus que la Commune de Vallées-d'Antraigues-Asperjoc souhaite installer sur le parking du Pont de l'Huile afin d'améliorer les conditions d'attente du car scolaire, en particulier en cas d'intempéries.

Cet atribus a vocation à être implanté dans le sens Antraigues-Vals. Dans le sens Vals-Antraigues, l'arrêt de bus sera matérialisé par une peinture au sol et un poteau.

Le Conseil municipal retient le choix du modèle d'atribus Grand-Mixte, proposé au catalogue mis à disposition par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes :

ABRI MIXTE AURA
1 retour vitré + 1 caisson information
3,86 x 1,50 m



CONFORME AUX
NORMES PMR



MATÉRIAUX 100%
FRANCE EUROPE



ASSEMBLAGE
100% FRANCE



RECYCLABLE
À 100%

CONFORME AUX NORMES
PMR

RECYCLABLE
À 100%



Abri Grand Mixte

Retrouvez toutes les informations techniques et options sur le site : <https://www.abrimixte-aura.fr/>
Mot de passe : AURA"

L'installation est entièrement prise en charge par le Conseil Régional, de même que 80% de la dalle de l'ouvrage.

La Commune ajoutera un éclairage complémentaire, en lien avec le SDE 07.

Gilles Doz, Maire, Raymonde Duplan et Alain Chiraussel, Maires Délégués ainsi que Claire Tomada, Adjointe, conviendront des modalités pratiques d'implantation au sol de ces équipements avec les services du Conseil Régional.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces travaux et procède à une demande d'installation de l'abribus auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

2) Avancements 2025

Gilles Doz, Maire, présente les avancements 2025. 4 agents sont promouvables en 2025. Il est donc demandé au conseil municipal de créer les emplois suivants :

- 2 postes d'adjoints techniques principal de 1ère classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la création de quatre emplois.

3) CA M57 2024 et répartition du résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marie-Cécile Jouve, Première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Pour information en attente de validation au prochain conseil municipal

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			62 241,90		62 241,90	
Opérations de l'exercice	1 125 904,18	1 246 021,16	225 745,79	216 080,64	1 351 649,97	1 462 101,80
TOTAUX	1 125 904,18	1 246 021,16	287 987,69	216 080,64	1 413 891,87	1 462 101,80
Résultat de clôture		120 116,98	71 907,05			48 209,93
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		48 209,93
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		127 802,00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

71 907,05	au compte 1068 (recette d'investissement)
48 209,93	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif M57 de l'exercice 2024

4) CA M49 2024 et Affectation du résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marie-Cécile Jouve, Première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Pour information en attente de validation au prochain conseil municipal

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		111 498,81		252 644,54		364 143,35
Opérations de l'exercice	278 886,57	229 177,58	111 072,89	209 434,39	389 959,46	438 611,97
TOTAUX	278 886,57	340 676,39	111 072,89	462 078,93	389 959,46	802 755,32
Résultat de clôture		61 789,82		351 006,04		412 795,86
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		412 795,86
				Pour mémoire : virement à la s		48 765,81

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

351 006,04	au compte 1068 (recette d'investissement)
61 789,82	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif M49 de l'exercice 2024

5) Tarif de l'eau 2025

Gilles Doz, Maire expose et propose au conseil pour 2025 d'appliquer les tarifs suivants :

Tarif de l'eau	
Prix eau du m3	2 €30 le m3
Prix de l'abonnement	50 € par semestre soit 100 € par an
Tarif de l'assainissement	
Prix assainissement du m3	2 € 30 le m3
Prix de l'abonnement	18 € par semestre soit 36 € par an

Le prix du m3 d'eau augmente de 2€ à 2,30€. Le prix de l'abonnement est inchangé.

Le prix du m3 d'assainissement augmente de 1,50€ à 2,30€. L'abonnement est augmenté de 32€ à 36€.

Ces évolutions sont liées à la nécessité de porter d'ambitieux projets de modernisation du réseau (notamment l'opération du réservoir du Chapelier et l'assainissement de Lazuel).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces tarifs pour 2025.

6) Taux d'imposition 2025

Il est proposé au conseil municipal les taux suivants pour 2025 :

- Taxe foncière bâtie : 44.50% contre 42% précédemment
- Taxe foncière non bâties : 143.90% contre 135,98% précédemment
- Taxe d'habitation : 11.27% contre 11,27% précédemment

Gilles Doz, Maire, précise qu'il existe un principe de liaison entre les taux. A titre d'exemple, le taux de taxe foncière sur le non bâti, ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties. Les augmentations proposées en Conseil municipal résultent d'une faible augmentation des bases en loi de finances pour 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces taux d'imposition pour 2025.

7) Tarifs 2025

Parkings :

Les Allewards : 1.5 € l'heure, 4 € la demi-journée et 6 € la journée (voiture)

L'Espissard : 1.5 € l'heure, 4 € la demi-journée et 6 € la journée (voiture)

Tarif bus : 17 € (forfait journée)

1 camping-car + 1 ou 2 personnes (électricité non comprise) : 10€ la nuit et 7 € la journée

A noter que les habitants de la Commune de Vallées-d'Antraigues-Asperjoc ainsi que ceux de l'ancien Canton d'Antraigues-sur-Volane bénéficient de la gratuité des parkings via un badge de stationnement disponible auprès de la Maison France Services.

Marché :

2€ le mètre linéaire

Camping municipal :

Tarifs journaliers (comprenant la taxe de séjour d'un montant de 0,22 €) :

1 personne + 1 petite tente + 1 voiture : 7,00 €

1 personne + 1 grande tente + 1 voiture : 8.00 €

1 personne + 1 tente : 6.5 €

1 personne + 1 caravane + 1 véhicule : 10.00€

1 personne + 1 combi : 8,00 €

1 camping-car + 1 ou 2 personnes (électricité non comprise) : 15.00€

1 personne supplémentaire + 18 ans : 4,00 €

1 personne supplémentaire - 18 ans : 3,00 €

1 enfant jusqu'à 12 ans : 2.00€

Pour information en attente de validation au prochain conseil municipal

Branchement électrique : 5,00 €

Gilles Doz, Maire, précise que les tarifs 2025 sont inchangés par rapport aux années précédentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs 2025.

8) Budget M57 2025

Gilles Doz, Maire, présente le projet de budget M57 pour l'année 2025. La décomposition des dépenses inscrites au chapitre 065 sera précisée ultérieurement, en fonction des subventions accordées aux associations.

En M57, la Commune de Vallées-d'Antraigues-Asperjoc réalise un effort d'investissement de 197 863€ et un effort supplémentaire de 10 000€ relatif aux travaux en régie.

Seules les subventions acquises auprès des partenaires institutionnels au 04 avril 2025 sont décrites.

Section de fonctionnement		2025	
Charges		Produits	
		Résultat N-1	48 209,93
Chap 011	298 000	Chap 64	46 000
Chap 012	610 000	Chap70	35 000
Chap 014	76 000	Chap 73	658 626,89
Chap 65	98 000	Chap 74	393 000
Chap 66	28 000	Chap 75	106 000
Chap 67	3 000	Chap 76	100
		Chap72	30 000
Total	111 3000		
Résultat	203 936,8	Total	1 316 936,82
EBE 2023	231 936,8		
Affectation du résultat 2024			
Report en section de fonct	48 209,93		
Report en section d'invest	71 907,05		

En ce qui concerne les charges il est proposé au conseil de contenir les charges à leur niveau de 2024 à l'exception du chapitre 65 « autres charges de gestion courante » qui à ce stade de la procédure budgétaire ne comprend pas les subventions aux associations et les crédits pour les admissions en non-valeur. Si les prévisions de recettes se réalisent des décisions modificatives y pourvoiront.

Pour information en attente de validation au prochain conseil municipal

S'agissant des recettes les dotations sont maintenues à leur niveau 2024 soit 393 000 € la fiscalité portée à 658 626,89€ dans sa globalité intégrant sur la fiscalité directe une hausse des taux mesurée

- Taxe foncière : 44,50 (41,99 en 2024)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 143,90 (135,88 en 2024)
- Taxe d'habitation : 11,27 (10,64 en 2024)

Section Investissement	2025
-------------------------------	-------------

Produits		Charges	
SF	203 936,82	Chap001	71 907,05
Chap 13 Sub inv	90 152	Chap 20	5 000
Chap 16	0	Chap21	180 304
Chap 10 FCTVA	26 675	Chap 23	17 559,82
report SF N-1	71 907,05	Chap040	30 000
		Chap16	88 000
Total	392 770,87	Total	392 770,87

Il est proposé un effort d'investissement conséquent de 197 863,82 € ainsi qu'un effort de supplémentaire de 10 000 € sur les travaux en régie

Opérations d'investissement envisagées :

Investissements		Subventions	
Toiture moulinage	39 000	19 500	CCBA
Dalle Béalière	46 000	23 000	CCBA
Route du Mazoyer	5 000	2 500	CCBA
Clocher église	20 000	10 000	CCBA
Route La Valette	5 304	2 652	CCBA
Coursive Rigaudel	11 000	5 500	CCBA
Horodateurs	14 000	7 000	CCBA
Adressage	15 000	7 500	CCBA
Chaussée La Combe	25 000	12 500	CCBA
Total	180 304	90 152	

Les recettes enregistrent l'effet du PLF 2025 sur le FCTVA. Ce dernier est réduit de 16,4 % à 14,85%, soit un produit de 26 675 € et une perte de recette de 2 602 €.

A ce stade de la prévision budgétaire le budget d'investissement ne nécessite pas d'emprunts. La situation sera certainement différente en cours d'exerce, vraisemblablement sous la forme d'un prêt relai.

Pour information en attente de validation au prochain conseil municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget M57 2025.

9) Budget M49 2025

Gilles Doz, Maire, présente le projet de budget M49 pour l'année 2025.

Les principaux investissements sont décrits ci-dessous : UDI du Chapelier, Assainissement de Lazuel.

Section de fonctionnement		
----------------------------------	--	--

Charges		Produits	
Chap 011	80 000	Chap002	61 789,82 Report résultat N-1
Chap 012	30 000	Chap 70	208 155,08
Chap 65	0	Chap 75	1 500
Chap 66	14 000	Chap 77	0
Chap67	0	Chap 777	43 000
Chap 68	122 000		
Total	246 000	Total	314 444,80

Résultat de l'exercice	+6 655,98
Résultat budgétaire	+68 445,80
Autofinancement	+190 445,80

Cette prévision est construite sur une stabilité du prix de l'abonnement, une augmentation du prix du m3 de 0,3 €, une réévaluation de l'abonnement assainissement de 4 € et une augmentation de 1,2 € du prix du m3 sur l'assainissement, Ces deux derniers tarifs n'ayant pas évolués depuis 2020. Cet ensemble de dispositions permettra de rehausser les recettes de fonctionnement de 23 821 €.

Section d'investissement		
---------------------------------	--	--

Charges		Produits	
Chap 20	20 520,86	Chap 10	30 747
Chap23	602 677,98	Chap28	122 000
Chap16	54 000	Chap 001	353 006,04
chap 139	43 000	Chap 13	148 000
		Chap 021	68 445,80
Total	720 198,84		720 198,84

Les opérations d'investissements proposées :

- Le réservoir du Chapelier soit 173 596 ht €
- L'assainissement à Lazuel soit 50 000 ht €

Pour le réservoir du Chapelier un emprunt relai sera nécessaire compte tenu du délai de perception des subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget M49 2025.

10) Questions diverses

Gilles Doz, Maire et Raymonde Duplan, Maire Déléguée indiquent que la Commune recherche une solution pour rétablir la circulation sur la route de La Mothe et se coordonne avec la Commune de Genestelle.

Gilles Doz, Maire, rappelle le principe de liaison entre les taux et la faible augmentation des bases en loi de finances pour 2025 (+1,7%). En outre, il indique que le produit du stationnement représente des recettes de 15 000 à 20 000€ par an, selon les années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance
Rémi Teston